



Sauvons l'audiovisuel public !

La ministre de la culture a décidé de mener « sa » réforme de l'audiovisuel public. Et de manière accélérée ! Après avoir préparé un plan de financement sur trois ans à l'automne 2023, puis ponctionné 20 millions en février, voilà que le gouvernement remet en cause l'organisation de l'audiovisuel public.

Les salariés, déjà épuisés par de multiples restructurations et plans de réductions d'emplois, s'interrogent et s'inquiètent. La ministre s'est emparée de la proposition de loi Lafon adoptée par le sénat en juin 2023 pour la modifier lors des débats en commission à l'Assemblée nationale.

Petits arrangements entre amis :

Les choses se précipitent et les transactions vont bon train entre le gouvernement, la ministre et les partis politiques. En particulier Les Républicains, à la manœuvre au Sénat.

Aux dernières nouvelles, le projet devait être examiné les 23 et 24 mai à l'Assemblée nationale mais un report au mois de juin semble se dessiner. L'objectif est de mettre en place une holding début 2025 puis une entreprise unique au 1er janvier 2026. Au-delà du délai de préparation totalement illusoire, ce mode opératoire est un danger énorme qui risque de déstabiliser les équipes et de perturber les organisations du travail. Si le but était de faire chanceler les audiences insolentes des chaînes, radios et plateformes de l'audiovisuel public, on ne s'y prendrait pas autrement.

La commission Culture de l'Assemblée nationale a décidé de sortir France Médias Monde du périmètre de la holding. On peut compter sur sa réintégration prochaine lors de l'examen en séance plénière, à moins que l'objectif ne soit de rattacher FMM au ministère des Affaires étrangères pour en faire la voix de la France.

Cette bataille sur la construction d'un mécano institutionnel se déroule alors que les problèmes de financement de l'audiovisuel public ne sont pas résolus. Il y a deux ans, ce gouvernement a déjà supprimé la redevance (CAP) pour des raisons purement électoralistes. Il a fragilisé le financement de l'audiovisuel public, pourtant insuffisant, en le transférant, de manière transitoire, sur une ponction de la TVA. Et le bricolage continue. Une nouvelle option de financement est survenue avec un prélèvement sur recette dont nous ignorons le fonctionnement. Ce bricolage improvisé n'est pas digne des enjeux liés à l'avenir de l'audiovisuel public. Aucune solution stable n'a à ce jour été trouvée pour pérenniser son financement.

Un audiovisuel public puissant, vraiment ?

Pour le gouvernement cette réforme a pour but de construire un audiovisuel public fort et rassemblé, qui s'adresse à toutes et tous.

C'est pourtant déjà le cas. Sa portée et ses succès, aussi bien en radio qu'en TV ou en numérique, sont reconnus. L'audiovisuel public se porte bien. France Télévisions est le premier groupe audiovisuel, Radio France leader sur la radio, FMM rayonne à travers le monde et l'INA est reconnue en France et à l'international.

Sous prétexte de développements dont les financements ne sont pas assurés, c'est une catastrophe industrielle qui s'annonce. Car ces regroupements seront lourds de conséquences en matière de recherche d'économies. Les fameux gains de productivité ou économies d'échelles ! Avec à l'arrivée, un affaiblissement du service public, une perte de son attractivité et un pilotage hyper centralisé dont les interférences politiques, au service du pouvoir, risquent d'écorner sérieusement son indépendance et donc son image auprès des publics.

L'audiovisuel public joue pleinement son rôle face à des médias privés contrôlés par une poignée de milliardaires, pourquoi l'engager dans une fusion qui s'annonce longue, complexe, anxieuse pour les salariés et sans réel objectif éditorial ? Pourquoi vouloir le fragiliser ?

La CGT exige :

- Le retrait de tout projet de holding et/ou de fusion concernant les sociétés de l'audiovisuel public.
- Un véritable dispositif de financement pérenne et dynamique du service public audiovisuel, garantissant à la fois son indépendance à l'égard du pouvoir exécutif et les moyens nécessaires à la réalisation de ses nombreuses missions
- le maintien de la couverture conventionnelle des salariés comme socle minimal à toute évolution.

Nous invitons tous les salariés de l'audiovisuel public, les auditeurs et les téléspectateurs à se mobiliser pour faire échouer ce projet.

Des préavis de grève sont déjà déposés dans les sociétés de l'audiovisuel public.

MOBILISONS-NOUS POUR NOTRE AVENIR !

SNRT CGT Audiovisuel
France Télévisions - Pièce V2839
7 esplanade Henri de France
75907 PARIS Cedex 15

01.56.22.87.41 / 06.80.13.40.82
snrt-cgt-audiovisuel.org

SNJ-CGT
Case 570
263, rue de Paris
93514 Montreuil

01 55 82 87 42
snjcgf.fr